Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Jacques MÉZARD,
ministre de la Cohésion des territoires

Julien DENORMANDIE,
secrétaire d'État auprès du ministre
de la Cohésion des territoires

Paris, le mardi 28 novembre 2017

Communiqué de presse

Jacques Mézard, Ministre de la Cohésion des Territoires, et Julien Denormandie, Secrétaire d'État, auprès du Ministre de la cohésion des territoires, prennent acte de la décision du TA de Paris d'annuler l'encadrement des loyers à Paris. La 6eme section du TA a ainsi annulé les trois arrêtés préfectoraux établissant l'encadrement des loyers sur le territoire parisien.

Le dispositif d'encadrement des loyers avait été instauré en aout 2015 à Paris et en février 2017 à Lille.

Le Gouvernement s'est engagé à conduire une évaluation de ce dispositif sur la mandature. Or, c'est un dispositif trop récent pour pouvoir établir son efficacité et pour mesurer ses effets sur l'évolution des loyers notamment en zone dense. Le Gouvernement, en concertation avec la Ville de Pairs, fera appel de cette décision, comme il a fait appel de la décision du tribunal administratif de Lille.

« Je me suis entretenu avec la maire de Paris. En l'état actuel des choses, comme à Lille, nous considérons qu'il est opportun de relever appel à l'encontre de cette décision. Il est important de rappeler que la mise en application de la mesure d'encadrement des loyers étant récente, il est indispensable de disposer du temps nécessaire pour en réaliser l'évaluation » a déclaré Jacques Mézard.

Des mesures seront également présentées lors du projet de loi logement afin de permettre le développement d'observatoires des loyers dans les communes qui le souhaitent.

Retrouvez le communiqué de presse en ligne

Contact presse : 01 44 49 85 65
www.cohesion-territoires.gouv.fr
@Min_Territoires